

UNION DES ASSOCIATIONS DE
NAVIGATEURS DU
MORBIHAN

ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : capitainerie 4 rue du commerce 56000 VANNES

COURRIEL : president@unan56.bzh

ASSOCIATION LOI 1901

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

20 mars 2021

(provisoire)

ETAT DES PRESENTS

MEMBRES DU BUREAU:

Président UNAN 56 :	C.ROUMAGNAC
Vice-président :	P.CLAUDEL
Vice-président:	A. ZINS
Vice-président:	J. CONAS
Secrétaire:	<i>à pourvoir</i>
secrétaire adjoint:	Y.CHAILLEUX
Trésorier :	<i>à pourvoir</i>
Trésorier adjoint:	G.GARNIER

DELEGATIONS DES ASSOCIATIONS:

02 AUPL Locmalo :	absent
07 APSH St Hélène :	L.BRAULT abs, P. CLAUDEL (v-pvr)
08 APPH Port Haliguen :	G.VILLETTE abs, A.ZINS (v-pvr)
10 APSG St Goustan :	absent
11 SNLB Le Bono :	N.HUET abs, C. ROUMAGNAC (v-pvr)
12 APB Baden :	P.VINCENT abs, CLAUDEL(v-pvr), R.COURTINAT(v-dél), M.PILISSI(v-dél)
14 AMBE Baden Est :	A. LECORVEZ (v-Pt)
15 U2P2B Baden Port Blanc :	C. PUIG abs, M.NICOLAZIC (v-pvr)
16 UAPIM Ile aux Moines :	G.CHOUQUET(v-Pt), PY.Bour (v-dél), G.DESIRE (v-dél), MINVIELLE(v-dél)
17 AUMA BOULINE Arradon :	P.LE BOUDER (v-Pt), A. LERCULEY (v-dél), JC. BRIENS (v-dél)

18 AUMIA Ile d'Arz :	H. LE BOURDIEC (v-Pt)
19 AMIGESTION CONLEAU :	P. DUMAS, abs
20 AMIC Vannes Conleau	P. LE PAVEC, abs
21 AMIS de Conleau :	R.MARCA abs, A.ZINS (v-pvr)
22 APPV Vannes Port :	E. DUPONT abs, LE BODO (v-pvr)
24 AML Séné Langle :	G. ALLANIOUX abs, G.GARNIER (v-pvr)
25 AMLG La Garenne :	JL. BIDEAU (v-Pt)
26 L'ARMELOISE St Armel :	D. JOLY (v-Pt), P. MILLOT (v-dél)
27 ANPC Arzon Pen Castel :	P. LEROUX (v-Pt), J. MAGUERINI (v-dél)
28 ANAK : Arzon Kerners :	J.LEPLAT abs,
30 ANM Monteno Arzon :	N. CASPAR (v-Pte), Y.CHAILLEUX (v-dél)
31 AUPE Le Tour du Parc :	CC. PARIS (v-Pt), G. DUFOUR (v-dél)
32 AU2P Damgan Penerf :	G. BRISE (v-Pt)
33 APJ St Jacques Sarzeau:	M. COGIC (v-Pt), GIORDANO (v-dél)
34 APPC Arzon/Crouesty	E. COUDRAY (v-Pte), G.CHATRY (v-dél)
35 ADMAD Damgan, Le Diben	P. LEBRETON abs
37 AMSG Sarzeau	J. CONAS abs, G.GARNIER (v-pvr),

(v-Pt) votant président d'AL; (v-pvr) votant avec pouvoir; (v-del) votant délégué; abs : absent ou excusé

Soit 34 votants, dont 12 présidents présents plus 9 représentés (pouvoirs), 13 délégués (ainsi que 5 membres du Bureau non votants). Il n'est pas prévu de quorum: les décisions sont prises à la majorité des votants présents.

Secrétaire de séance : P.Claudiel

Alain Zins présente à l'écran les principaux points de cette réunion.

Le président de l'UNAN56, C.Roumagnac, déclare la séance de l'assemblée générale ordinaire de 2021 ouverte.

Il rappelle que le confinement a empêché la tenue de cette AG prévue au calendrier fin février. Il a donc été décidé de profiter du premier créneau disponible pour la convoquer, ce qui a conduit à retenir la date prévue pour notre premier CA 2021 en tenant les 2 réunions le même jour. Avec l'avantage de limiter ainsi les déplacements des participants et les frais de location de salle, celle-ci devant être suffisamment vaste pour nous accueillir dans le respect des règles sanitaires en vigueur : chacun dispose donc d'une table individuelle, port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à disposition.

Du fait de ces conditions particulières, il était également peu approprié d'accueillir nos invités habituels (Maire de Vannes, DDTM, CPM, SNSM...) tout comme d'organiser un déjeuner en commun après la réunion. Le président regrette évidemment ces contraintes mais se dit persuadé que chacun a conscience que la santé est une priorité indiscutable.

Ce préambule exposé, le président passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU CR DE L'AG 2020 (était joint à la convocation).

Aucune remarque ou réserve exprimée : l'assemblée valide à l'unanimité le compte-rendu qui devient définitif.

2 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE.

2-1 Rapport moral.

Compte tenu du timing serré, le président indique qu'il n'entrera pas dans les détails mais répondra si besoin aux questions. Le fait marquant de 2020 restera évidemment l'épidémie de Corona virus et des contraintes sanitaires qui en ont découlé, cela a compliqué notre activité, précise-t-il, pour autant celle-ci s'est maintenu à son niveau habituel et l'UNAN56 a bien été présente sur tous les dossiers concernant les plaisanciers grâce à l'implication de ses bénévoles qu'il tient à remercier très chaleureusement au nom de tous.

2-2 Rapport d'activité.

C. Roumagnac rappelle les principales actions menées durant l'année écoulée : les réunions avec la CPM (tarifs, conseils portuaires, nouvelle liste d'enregistrement etc), avec la SELLOR, avec le PNR et notamment le Conseil des associations, les nombreuses participations aux divers Copil Natura 2000, les échanges avec la Mairie de Houat (charte de la plaisance), notre contribution aux commissions nautiques locales (CNL) et plus particulièrement le suivi attentif du projet d'hydroliennes dans le golfe qui constitue d'ailleurs un point du présent ordre du jour.

Il souligne avec satisfaction la réactivité de notre UNAN pour vous informer et défendre la plaisance lors du confinement, notamment en intervenant directement auprès du Préfet ou de ses Services en votre faveur ce qui a nécessité une présence de tous les instants, notamment de sa part.

Plus largement il évoque le rôle de l'UNAN56 au niveau régional et national avec notre participation à la Conférence régionale Mer-Littoral (CRML), les échanges avec les autres UNAN proches, les actions en faveur de la pêche de loisir et les sensibilisations des élus à cette préoccupation, notre importante implication dans le dossier Marha et celui des zones de protection fortes (ZPF des aires marines protégées dans le cadre de l'élaboration du DSF au sein du Conseil maritime de façade NAMO) etc.

Pour plus de précisions, le président invite à présent les animateurs des GT à prendre la parole.

2-2-1 Activité des groupes de travail.

- **GT Communication**

P.Millot mentionne les missions actuelles en charge de son groupe : la Revue de presse, la Lettre aux adhérents, le site internet, l'arlequin, l'agenda des réunions (qui figurent aussi sur le site), le blog qui n'a pas encore trouvé sa vitesse de croisière, toutes initiatives qui ont pour but de maintenir le lien avec les associations et adhérents de base. Le GT a conçu le flyer de présentation de l'UNAN56 à disposition des AL et fait réaliser une banderole ainsi qu'une « affiche » avec code QR pour les stands. Ils ont servi pour le 1000 Sabords et le forum des associations de Vannes où l'UNAN56 disposait d'un stand.

Il lance un appel à volontaires car son groupe a besoin de 2 personnes supplémentaires pour mieux satisfaire ces missions et remercie le président et le Bureau pour leurs encouragements.

- **GT Environnement**

Intervention de A.Lerculey en binôme avec B.Sarrazin.

La covid a gêné les échanges du GT qui ne pouvait se réunir. Néanmoins, de nombreux dossiers ont été pris en charge : CLE du SAGE Golfe-Etel où B.Sarrazin a succédé à P.Claudé, nombreuses réunions Natura2000 pour les sites de Groix, Belle-Ile, Mor-Braz, Vilaine Estuaire, Golfe, Houat-Hoedic, Conseil des associations pour le PNR (programme d'action 2021-2023), tout cela évidemment avec préparation des réunions en amont et vérification des CR.

La version 2 du SMVM a été approuvée le 25 août 2020 après une fin des travaux abrégée (bâclée ?) pour pouvoir le clore avant les municipales ! Au final, un document décevant sur plusieurs points au regard de notre investissement et du constat d'un rejet de nos demandes malgré les assurances données : rien sur l'encouragement pour des antifoulings moins ou pas polluants alors que le SAGE fait bien la distinction entre carnage et nettoyage ; disposition restrictives sur les eaux grises-noires mais aucune obligation de mettre à disposition des installations de collecte, bref un document inconséquent et difficile à prendre au sérieux sur nombre de points. A cet égard et pour répondre à ceux qui prône la généralisation des mouillages dits écologiques, le GT rappelle que seules des conditions environnementales avérées peuvent les justifier, sans anticipation du remplacement qui peut se faire au fur et à mesure du remplacement pour vétusté de l'existant.

D'autres gros dossiers sont suivis en permanence par le GT : poursuite de la concertation avec les mairies de Houat et Hoedic (préservation du mouillage forain), zone de protections fortes, hydroliennes du golfe, parc éolien de Bretagne sud, Marha etc.

- **GT Ports départementaux et GT ZMEL**

A.Zins invite les associations à prendre très au sérieux la planification de l'espace maritime (un peu à l'exemple de l'espace terrestre) qui s'organise actuellement en France dans le cadre de la mise en œuvre d'une Directive européenne de 2014 et qui concerne tous les types d'activités en mer. Un conseil maritime de façade (**CMF**) instruit la procédure d'élaboration du **Document stratégique de façade (DSF)**, pour nous la façade nord-Atlantique et Manche-ouest (NAMO), via une instance de concertation, la commission permanente dans laquelle l'UNAN est représentée.

L'objectif premier est « la réduction des pressions anthropiques ». L'UNAN conteste absolument le terme « pression » qui laisse la place à toutes les interprétations ; elle travaille à faire reconnaître la notion « d'impact justifié » qui impose une mesure de ce dernier en tenant compte de la résilience du milieu naturel. Tâche laborieuse car l'opposition administrative, en particulier de l'Office français de la biodiversité (OFB) est forte, ce qui est très inquiétant pour l'avenir de la plaisance. Chacun doit s'informer et soutenir notre action maintenant, après il sera trop tard tient-il à souligner. A noter, point encourageant, que le Département agit de son côté exactement sur le même axe que nous.

La France s'est engagée sur le classement de 30% de son territoire maritime en Aires marines protégées, dont 10% en zones de protection forte (ZPF) dans lesquelles les activités seront strictement réglementées voire interdites purement et simplement (mouillage d'escale ou mouillages permanent, par exemple). Il présente à l'écran une carte des ZPF potentielles pour la Bretagne sud et pour le Morbihan qui englobe Belle-Ile, l'archipel Houat-Hoedic, 2 zones dans le Golfe... Une « carte des vocations » montre un zonage de l'espace maritime avec la désignation d'une activité dominante pour chaque zone : par exemple, pêche et conchyliculture pour la Baie de Quiberon alors que la plaisance y est depuis longtemps l'activité principale. Dossier à suivre attentivement.

- **GT Pêche.**

La pêche de loisir en mer a été fortement réduite ou perturbée en 2020, rappelle JC. Briens, en raison du confinement au printemps et à l'automne, mais une activité nautique très intense en juillet et août.

Les pêcheurs ont été limités à 2 bars/jour/pêcheur de manière totalement injustifiée en Atlantique/Golfe de Gascogne alors que les professionnels ont été autorisés à poursuivre les massacres de bars sur les frayères au premier trimestre 2020... et cela continue en ce premier trimestre 2021.

L'UNAN Morbihan est intervenue auprès des parlementaires afin de tenter d'obtenir le retour à 3 bars/jour/pêcheur à partir d'avril 2021 (pas de décision prise à ce jour).

Les dernières informations sur l'évolution du projet d'hydroliennes dans le Golfe du Morbihan ont amené les membres du groupe à revenir sur le sujet. Les membres du GT pêche considèrent ce projet « ubuesque »

inacceptable pour toutes les raisons évoquées en AG ce jour (impact sur les écosystèmes, sur la circulation de la faune, l'activité de pêche dans la zone, la sécurité de navigation...).

A noter, une enquête nationale AGRIMER en cours sur l'activité pêche de loisir en mer.

Avec la présence de plus en plus abondante, désormais, du thon rouge au large de nos côtes, des adhérents de nos associations se déclarent intéressés par cette pêche. La question des conditions d'attribution des bagues se pose donc encore plus aujourd'hui, sachant que notre Union ne dispose pas de bagues à répartir. Une réflexion est engagée sur ce sujet au niveau du GT pêche de l'UNAN France.

A nouveau, il déplore la faible représentativité de l'UNAN France dans les structures nationales de concertation, situation très préjudiciable pour de nombreux sujets et tout spécialement dans le domaine de la pêche de loisir.

Pour conclure ce rapport d'activité, C.Roumagnac se félicite de l'important travail effectué par les GT et par leur animateur qu'il tient à remercier très sincèrement au nom de tous. Sans développer, il précise d'ailleurs que ce travail est enrichi par les échanges avec les autres UNAN du grand ouest.

Le rapport est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

3 – RAPPORT FINANCIER

3 – 1 Compte de résultats et compte administratif

En tant que trésorier adjoint, G. Garnier présente à l'écran le compte de résultat et le compte administratif 2020 préparés par C.Hazebroucq (qui malheureusement n'aura pas pu le présenter lui-même...).

Après examen de chaque poste en recette comme en dépense, le bilan de l'exercice fait apparaître un solde positif de 2 423 €, qui s'explique évidemment par la réduction des déplacements pour réunions due aux contraintes sanitaires. Le trésorier tient cependant à signaler que la baisse des recettes 2021(cotisations en baisse) risque d'avoir rapidement raison de cette modeste économie...

Quant au compte administratif, le cumul des sommes disponibles (espèces, compte courant, épargne) s'élève à 23.744 € ce qui témoigne d'une trésorerie saine.

Après avoir répondu aux demandes de précisions, le rapport est soumis au vote de l'assemblée.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

3 -2 Budget prévisionnel 2021 et cotisation 2022.

En raison des circonstances qui impactent ou impacteront de façon imprévisible nos finances, le trésorier estime que le budget prévisionnel apparaît plus que jamais indicatif, les réalisations en recette et en dépenses pouvant s'élever très différentes des prévisions, notamment du fait de la baisse probable des cotisations. Il présente un budget en équilibre pour un montant de 7.400 €, tablant sur une cotisation inchangée (2,43 €/adhérent).

Une discussion s'engage alors sur le montant de la cotisation 2022, eu égard aux difficultés des associations confrontées aux conséquences des mesures sanitaires, notamment la difficulté ou l'impossibilité de convoquer les AG, pour beaucoup encore, moment du règlement des cotisations.

L'idée de « marquer le coup » pour tenir compte de cela semble partagée sans pour autant parvenir à s'accorder sur une solution ; la solution d'une baisse temporaire, par exemple, fait craindre d'une impossibilité de la réajuster ensuite... P.Claudiel propose de faire simple et de baser le calcul de la cotisation 2022 uniquement sur l'effectif 2021 au lieu de prendre comme d'habitude la moyenne des 3 dernières années (dérogation à l'article 3 du RI), toutefois sans modification du montant par adhérent (2,43€).

Cette solution est votée à l'unanimité ; le budget prévisionnel est également approuvé à l'unanimité.

4 – PROJET D'HYDROLIENNES DANS LE GOLFE

Pour la bonne information de tous, le président retrace l'historique du projet porté depuis 2014 par Morbihan Energies et soutenu par le Département, notamment la prise de position de l'UNAN 56 en 2019, notre participation aux séances du comité de pilotage, nos démarches en direction de Morbihan Energies, des élus, de la presse, le dossier constitué sur le sujet de l'hydrolien etc. Il décrit le projet en cours : immersion de 2 machines au droit des Pointes du Monteno – Ile Longue pour une expérimentation de 3 ans, un câble les reliant à poste de régulation à construire dans la partie urbaine du Monténo via une tranchée de 180 m dans une zone de zostères. Une note d'introduction au débat a été adressée à chaque AL, aussi il invite chacun à s'exprimer

afin que notre Union adopte ensuite une position claire vis-à-vis de ce projet pour lequel est annoncée une enquête publique en juillet prochain.

Des questions sont posées auxquelles il est répondu aussi précisément que possible ; des avis sont exprimés la plupart opposés à cette expérimentation ; certains regrettent cependant de n'avoir pu consulter leur AG ou leur CA pour disposer d'un mandat pour ou contre ; une critique vise le titre de l'article de presse paru les jours précédents.

L'essentiel des échanges ayant pu avoir lieu, le président propose que l'AG prenne position sur ce projet par un vote, ce qui est accepté (vote à main levée). **Résultat du vote : 28 contre le projet, 0 pour et 6 abstentions.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôt la réunion.

*

* *